



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Administrateur d'infrastructures sécurisées

Niveau II

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	1/36

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Administrateur d'infrastructures sécurisées

Sigle du titre professionnel : AIS

Niveau : II

Code(s) NSF : 326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission (niv100)-

Code(s) ROME : M1801, M1810, M1806

Formacode : 31008, 24273, 31034, 31015, 31006

Date de l'arrêté : 06/04/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/04/2018

Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2018

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	3/36

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	4/36

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel AIS

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service Créer des scripts d'automatisation Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs Administrer les services dans une infrastructure distribuée Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité	00 h 40 min	Le candidat a préparé en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise. La structure et le contenu de ce dossier, ainsi que la description des éléments attendus en amont et lors de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ».
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service Créer des scripts d'automatisation Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs Administrer les services dans une infrastructure distribuée Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité	01 h 00 min	Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation, et de ses réponses au questionnaire professionnel. Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni, le candidat répond en anglais.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en	03 h 00 min	Le candidat répond à une série de questions ouvertes, à partir d'un contexte défini. Cette partie de l'épreuve donne lieu à la rédaction par le candidat d'un document de réponses qui doit être remis au jury avant la présentation du projet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	5/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	présenter les résultats Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité		
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet.
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la capacité du candidat à appréhender la globalité d'une solution technique d'infrastructure et des services qu'elle supporte, en portant une attention particulière à la prise en compte des problématiques de sécurité.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		05 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet comportant la définition de la mission confiée. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et de certification que le projet répond aux attendus concernant la mise en oeuvre des compétences des trois activités types.

Mise en oeuvre des compétences lors de la réalisation du projet

1. Pour l'activité « Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure », le projet couvre les compétences :

- Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée ;
 - Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service ;
- et au moins une des compétences :
- Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise ;
 - Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène.

2. Pour l'activité « Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée », le projet couvre au moins les compétences :

- Créer des scripts d'automatisation ;
- Administrer les services dans une infrastructure distribuée.

3. Pour l'activité « Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité », le projet couvre au moins les compétences :

- Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux ;
- Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	6/36

Pour la compétence « Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service », soit la mise en oeuvre de la compétence figure dans la demande de l'entreprise, soit le candidat identifie dans l'offre de services informatiques ce qui peut relever d'un processus ITIL et en décline une proposition structurée.

Pour la compétence « Créer des scripts d'automatisation », soit la mise en oeuvre de la compétence figure dans la demande de l'entreprise, soit le candidat repère un processus pouvant être automatisé et en décline une proposition qu'il aura testée.

Pour les compétences « Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure » et « Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité », le candidat doit au minimum repérer des vulnérabilités de l'infrastructure et les risques potentiels associés, et proposer les actions de sécurité correctives.

Composition du dossier de projet

Le dossier de projet comporte :

1. un résumé du projet en anglais (abstract) d'une longueur d'environ 20 lignes soit 200 à 250 mots, ou environ 1200 caractères espaces non compris ;
2. un tableau récapitulatif par activité-type des compétences mises en œuvre lors du projet ;
3. le cahier des charges indiquant :
 - le contexte (organisation de l'entreprise, activité, implantation...)
 - le contenu de la mission ;
 - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
 - les moyens fournis ;
 - les résultats ou livrables attendus, les délais ;
 - les indicateurs d'évaluation de la solution proposée.
4. la présentation des actions réalisées, sous la forme d'un dossier de réalisation comprenant :
 - les tâches effectuées, y compris les tâches récurrentes ;
 - le choix des solutions précisant les critères et indicateurs de qualité et de sécurité ;
 - l'organisation de la mise en oeuvre ;
 - les relations avec les principaux acteurs du projet ;
 - la gestion du projet (planning et suivi).

La longueur du dossier de projet hors annexes est de 40 à 60 pages, soit environ 50000 caractères espaces non compris.

La longueur du résumé du projet en français est d'environ 20 lignes soit 200 à 250 mots, ou environ 1200 caractères espaces non compris.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	7/36

Plan de la présentation

La présentation utilisée devant le jury le jour de la session respecte ce plan :

- présentation de l'entreprise et/ou de l'entité où le projet a été réalisé, avec les différents acteurs ;
- éléments-clés du cahier des charges (mission, besoin, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
- actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, budgétaires, méthodologiques) ;
- gestion de projet et méthodologie ;
- synthèse et conclusion.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation, et de ses réponses au questionnaire professionnel. Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel permet au jury d'évaluer les compétences insuffisamment couvertes ou non couvertes par le projet. Lors de l'entretien technique le jury peut demander au candidat d'argumenter ses réponses.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

Précisions pour le candidat VAE :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	8/36

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure					
Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise	L'infrastructure réseau est opérationnelle conformément aux niveaux de service attendus L'ensemble du processus de mise en œuvre est réalisé avec méthode Les règles de sécurité sont respectées L'infrastructure est documentée et les procédures d'exploitation sont rédigées de façon claire et opérationnelle Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène	L'environnement système est opérationnel conformément aux niveaux de service attendus L'ensemble du processus de mise en œuvre est réalisé avec méthode Les règles de sécurité sont appliquées L'infrastructure est documentée et les procédures d'exploitation sont rédigées de façon claire et opérationnelle Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée	L'environnement de virtualisation est opérationnel et conforme au cahier des charges L'ensemble du processus de mise en œuvre est réalisé avec méthode Les recommandations et règles de sécurité spécifiques aux environnements virtualisés sont prises en compte et appliquées L'infrastructure est documentée et les procédures d'exploitation sont rédigées de façon claire et opérationnelle Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	9/36

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service	Les procédures établies sont conformes aux règles de bonne pratique Les changements matériels et logiciels de l'infrastructure sont documentés, planifiés et testés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée					
Créer des scripts d'automatisation	Les scripts sont testés, validés et conformes aux attendus Les scripts sont documentés, diffusables et réutilisables Les scripts prennent en compte les règles de sécurité Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs	Les services fournis sont disponibles conformément au niveau requis pour l'ensemble des utilisateurs et des équipements numériques concernés Les règles de sécurité sont respectées, quel que soit le type d'équipement numérique accédant à l'infrastructure Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrer les services dans une infrastructure distribuée	Les interdépendances entre les composants du système d'information sont prises en compte L'accès aux services distribués est conforme au niveau requis pour l'ensemble des utilisateurs Les règles de sécurité sont respectées Les niveaux de service conclus avec les fournisseurs sont identifiés Les procédures d'exploitation sont rédigées et mise à jour de façon claire et opérationnelle Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension La communication orale en anglais avec le fournisseur ou le support se déroule de façon fiable et autonome	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	10/36

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité					
Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats	Les indicateurs sont pertinents Les composants importants et critiques de l'infrastructure sont définis L'action corrective proposée en réponse aux remontées d'informations est pertinente Les logiciels, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux	Le service prévu par la solution est conforme aux besoins et attentes des utilisateurs Les contraintes budgétaires sont prises en compte La proposition d'intégration est conçue avec méthode et prend en compte les contraintes de production et de sécurité Les propositions sont présentées de façon claire et structurée Les documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure	Les points de contrôle sont pertinents Les vulnérabilités des composants sont identifiées Les risques et leurs menaces associées sont caractérisés Les outils, documents et sources d'information en anglais sont utilisés de façon fiable et sans erreur de compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité	Les actions proposées répondent aux scénarios de menaces retenus Le suivi de la mise en œuvre est pris en compte et organisé Les procédures sont testées et documentées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	11/36

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit avec les professionnels et les utilisateurs de l'informatique	Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée
	Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise
	Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène
	Administrer les services dans une infrastructure distribuée
	Créer des scripts d'automatisation
	Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs
	Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure
	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité
	Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux
	Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats
Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique	Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée
	Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise
	Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène
	Administrer les services dans une infrastructure distribuée
	Créer des scripts d'automatisation
	Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs
	Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure
	Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux
	Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre AIS

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	12/36

4.2. Protocole d'intervention du jury :

L'organisateur remet aux membres du jury, au moins cinq jours ouvrés avant la date de la session, une liste récapitulative des résumés des projets rédigés par chaque candidat.

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet et des réponses au questionnaire professionnel.

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence transversale « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais, de l'exposé du candidat, et de la réponse orale à la question posée.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le questionnaire professionnel est réalisé en présence d'un surveillant.

Le poste de travail utilisé par chaque candidat lors de la réalisation du questionnaire professionnel ne doit pas avoir d'accès à Internet et ne doit pas permettre l'échange d'informations entre les candidats.

L'entretien technique et l'entretien final sont réalisés dans des salles ou des espaces garantissant la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	13/36



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Administrateur d'infrastructures sécurisées

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	15/36

CCP

Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée	00 h 20 min	<p>Le candidat a préparé en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise. La structure et le contenu de ce dossier, ainsi que la description des éléments attendus en amont et lors de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ».</p> <p>Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur un résumé en français de son projet. Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur son dossier de projet.</p> <p>Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation réalisé en amont de la session.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée	00 h 30 min	<p>Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation et de ses réponses au questionnaire professionnel.</p> <p>Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni, le candidat répond en anglais.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise	01 h 00 min	Le candidat répond à une série de questions ouvertes, à partir d'un contexte défini. Cette partie de l'épreuve donne lieu à la rédaction par le candidat d'un document de réponses qui doit être remis au jury avant la présentation

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	17/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			du projet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet comportant la définition de la mission confiée. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et de certification que le projet répond aux attendus relatifs à la mise en œuvre des compétences de l'activité type.

Mise en œuvre des compétences lors de la réalisation du projet

Le projet couvre les compétences :

- Administrer et sécuriser une infrastructure de serveurs virtualisée ;
 - Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service ;
- et au moins une des compétences :
- Administrer et sécuriser le réseau d'entreprise ;
 - Administrer et sécuriser un environnement système hétérogène.

Pour la compétence « Appliquer les bonnes pratiques et participer à la qualité de service », soit la mise en œuvre de la compétence figure dans la demande de l'entreprise, soit le candidat identifie dans l'offre de services informatiques ce qui peut relever d'un processus ITIL et en décline une proposition structurée.

Composition du dossier de projet

Le dossier de projet comporte :

1. un résumé du projet en anglais (abstract) d'une longueur d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris ;
2. la liste des compétences mises en œuvre lors du projet ;
3. le cahier des charges indiquant :
 - le contexte (organisation de l'entreprise, activité, implantation...);
 - le contenu de la mission ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	18/36

- les moyens fournis ;
 - les résultats attendus ;
 - les indicateurs et critères de qualité.
4. la présentation des actions réalisées, sous la forme d'un dossier de réalisation comprenant :
- les tâches effectuées, y compris les tâches récurrentes ;
 - les outils utilisés ;
 - les relations avec les principaux acteurs du projet ;
 - les critères et indicateurs de qualité et de sécurité.

La longueur du dossier de projet hors annexes est de 20 à 30 pages, soit environ 25000 caractères espaces non compris.

La longueur du résumé du projet en français est d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris.

Plan de la présentation

- présentation de l'entreprise et/ou de l'entité où le projet a été réalisé, avec les différents acteurs ;
- éléments-clés du cahier des charges (mission, objectifs, contraintes, moyens, résultats attendus, délais, évaluation) ;
- actions réalisées (aspects techniques, méthodologiques) ;
- synthèse et conclusion.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation, et de ses réponses au questionnaire professionnel. Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel permet au jury d'évaluer les compétences insuffisamment couvertes ou non couvertes par le projet. Lors de l'entretien technique le jury peut demander au candidat d'argumenter ses réponses.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	19/36

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Administrer et sécuriser les composants constituant l'infrastructure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

L'organisateur remet aux membres du jury, au moins cinq jours ouvrés avant la date de session, une liste récapitulative des résumés des projets rédigés par chaque candidat.

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet et du questionnaire professionnel.

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence transversale « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais, de l'exposé du candidat, et de la réponse orale à la question posée.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le questionnaire professionnel est réalisé en présence d'un surveillant.

Le poste de travail utilisé par chaque candidat lors de la réalisation du questionnaire professionnel ne doit pas avoir d'accès à Internet et ne doit pas permettre l'échange d'informations entre les candidats.

L'entretien technique est réalisé dans une salle ou un espace garantissant la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	20/36

CCP

Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs Administrer les services dans une infrastructure distribuée Créer des scripts d'automatisation	00 h 20 min	<p>Le candidat a préparé en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise. La structure et le contenu de ce dossier, ainsi que la description des éléments attendus en amont et lors de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ».</p> <p>Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur un résumé en français de son projet. Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur son dossier de projet.</p> <p>Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation réalisé en amont de la session.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Intégrer et gérer les différents environnements de travail des utilisateurs Administrer les services dans une infrastructure distribuée Créer des scripts d'automatisation	00 h 30 min	<p>Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation. Un questionnaire complémentaire lui permet d'évaluer une compétence insuffisamment couverte, ou non couverte par le projet.</p> <p>Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnaire fourni, le candidat répond en anglais.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	21/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet comportant la définition de la mission confiée. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et de certification que le projet répond aux attendus relatifs à la mise en œuvre des compétences de l'activité type.

Mise en œuvre des compétences lors de la réalisation du projet

Le projet couvre au moins les compétences :

- Créer des scripts d'automatisation ;
- Administrer les services dans une infrastructure distribuée.

Pour la compétence « Créer des scripts d'automatisation », soit la mise en oeuvre de la compétence figure dans la demande de l'entreprise, soit le candidat repère un processus pouvant être automatisé et en décline une proposition qu'il aura testée.

Composition du dossier de projet

1. un résumé du projet en anglais (abstract) d'une longueur d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris ;
2. la liste des compétences mises en œuvre lors du projet ;
3. le cahier des charges indiquant :
 - le contexte (organisation de l'entreprise, activité, implantation...)
 - le contenu de la mission ;
 - les moyens fournis ;
 - les résultats attendus ;
 - les indicateurs et critères de qualité.
4. la présentation des actions réalisées, sous la forme d'un dossier de réalisation comprenant :
 - les tâches effectuées, y compris les tâches récurrentes ;
 - les outils utilisés ;
 - les relations avec les principaux acteurs du projet ;
 - les critères et indicateurs de qualité et de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	22/36

La longueur du dossier de projet hors annexes est de 20 à 30 pages, soit environ 25000 caractères espaces non compris.

La longueur du résumé du projet en français est d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris.

Plan de la présentation

La présentation utilisée devant le jury le jour de la session respecte ce plan :

- présentation de l'entreprise et/ou de l'entité où le projet a été réalisé, avec les différents acteurs ;
- éléments-clés du cahier des charges (mission, objectifs, contraintes, moyens, résultats attendus, délais, évaluation) ;
- actions réalisées (aspects techniques, méthodologiques) ;
- synthèse et conclusion.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation.

Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	23/36

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Intégrer, administrer et sécuriser une infrastructure distribuée

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

L'organisateur remet aux membres du jury, au moins cinq jours ouvrés avant la date de la session, une liste récapitulative des résumés des projets rédigés par chaque candidat.

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet.

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence transversale « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais, de l'exposé du candidat, et de la réponse orale à la question posée.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

L'entretien technique est réalisé dans une salle ou un espace garantissant la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	24/36

CCP

Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	<p>Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure</p> <p>Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats</p> <p>Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité</p>	00 h 20 min	<p>Le candidat a préparé en amont de la session un dossier relatif à son projet réalisé en entreprise.</p> <p>La structure et le contenu de ce dossier, ainsi que la description des éléments attendus en amont et lors de la présentation figurent au paragraphe « Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session ».</p> <p>Au moins dix jours ouvrés avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur un résumé en français de son projet.</p> <p>Au moins un jour ouvré avant la session d'examen, le candidat a remis à l'organisateur son dossier de projet.</p> <p>Le candidat commence sa présentation au jury par un résumé en anglais de son projet. Il présente ensuite son projet à l'aide d'un support de présentation réalisé en amont de la session.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure</p> <p>Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats</p> <p>Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité</p>	00 h 30 min	<p>Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation, et de ses réponses au questionnaire professionnel.</p> <p>Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni, le candidat répond en anglais.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	<p>Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure</p> <p>Superviser, mesurer les performances et la disponibilité de l'infrastructure et en présenter les résultats</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité</p>	01 h 00 min	<p>Le candidat répond à une série de questions ouvertes, à partir d'un contexte défini. Cette partie de l'épreuve donne lieu à la rédaction par le candidat d'un document de réponses qui doit être remis au jury avant la présentation</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	25/36

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			du projet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

L'entreprise fournit au candidat le cahier des charges du projet comportant la définition de la mission confiée. Le candidat s'assure au moyen des référentiels d'emploi et de certification que le projet répond aux attendus relatifs à la mise en œuvre des compétences de l'activité type.

Mise en œuvre des compétences lors de la réalisation du projet

Le projet couvre au moins les compétences suivantes :

- Proposer une solution informatique répondant à des besoins nouveaux ;
- Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité.

Pour les compétences « Mesurer et analyser le niveau de sécurité de l'infrastructure » et « Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité », le candidat doit au minimum repérer des vulnérabilités de l'infrastructure et les risques potentiels associés, et proposer les actions de sécurité correctives.

Composition du dossier de projet

Le dossier de projet comporte :

1. un résumé du projet en anglais (abstract) d'une longueur d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris ;
2. la liste des compétences mises en œuvre lors du projet ;
3. le cahier des charges indiquant :
 - le contexte (organisation de l'entreprise, activité, implantation...)
 - le contenu de la mission ;
 - l'expression fonctionnelle du besoin, les objectifs ;
 - les moyens fournis ;
 - les livrables attendus, les délais ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	26/36

- les indicateurs d'évaluation de la solution proposée.
4. la présentation des actions réalisées, sous la forme d'un dossier de réalisation comprenant :
- les tâches effectuées ;
 - le choix des solutions précisant les critères et indicateurs de qualité et de sécurité ;
 - l'organisation de la mise en oeuvre ;
 - les relations avec les principaux acteurs du projet ;
 - la gestion du projet (planning et suivi).

La longueur du dossier de projet hors annexes est de 20 à 30 pages, soit environ 25000 caractères espaces non compris.
 La longueur du résumé du projet en français est d'environ 10 à 15 lignes soit 120 à 200 mots, ou environ 800 caractères espaces non compris.

Plan de la présentation

- La présentation utilisée devant le jury le jour de la session respecte ce plan :
- présentation de l'entreprise et/ou de l'entité où le projet a été réalisé, avec les différents acteurs ;
 - éléments-clés du cahier des charges (mission, besoin, contraintes, moyens, livrables attendus, délais, évaluation) ;
 - actions réalisées et solutions proposées (aspects techniques, budgétaires, méthodologiques) ;
 - gestion de projet et méthodologie ;
 - synthèse et conclusion.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury questionne le candidat sur la base du projet et de sa présentation, et du questionnaire professionnel.
 Au cours de cet entretien technique, le jury pose une question en anglais, à partir d'un guide de questionnement fourni.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel permet au jury d'évaluer les compétences insuffisamment couvertes ou non couvertes par le projet.
 Le jury peut demander au candidat au cours de l'entretien technique d'argumenter ses réponses.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	27/36

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Faire évoluer et optimiser l'infrastructure et son niveau de sécurité

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

L'organisateur remet au jury, au moins cinq jours ouvrés avant la date de la session, une liste récapitulative des résumés des projets rédigés par chaque candidat.

Avant la présentation orale et en dehors de la présence du candidat, le jury prend connaissance du dossier de projet et du questionnaire professionnel.

Le jury assiste à la présentation orale sans intervenir.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

L'un des membres du jury au moins doit être en mesure de se prononcer sur la maîtrise de la compétence transversale « Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique », au travers du résumé du projet écrit en anglais, de l'exposé du candidat, et de la réponse orale à la question posée.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le questionnaire professionnel est réalisé en présence d'un surveillant.

Le poste de travail utilisé par chaque candidat lors de la réalisation du questionnaire professionnel ne doit pas avoir d'accès à Internet et ne doit pas permettre l'échange d'informations entre les candidats.

L'entretien technique est réalisé dans une salle ou un espace garantissant la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	28/36

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Administrateur d'infrastructures sécurisées

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Local pouvant accueillir trois personnes, équipée d'une table et de chaises et des éléments nécessaires à la présentation.	Le local ou l'espace utilisé pour cette présentation doit garantir la confidentialité des échanges. Si plusieurs jurys sont installés dans un même local dont les dimensions le permettent, il est nécessaire de prévoir des isolations entre les espaces afin d'éviter toute perturbation ou interférence.
Entretien technique	Local pouvant accueillir trois personnes, équipée d'une table et de chaises et des éléments utiles au candidat pour argumenter ses réponses (tableau blanc, feutres).	Le local ou l'espace utilisé pour l'entretien technique est le même que celui ayant été utilisé pour la présentation du projet.
Questionnaire professionnel	Salle d'examen équipée d'un poste de travail par candidat, et d'une imprimante partagée.	Le local doit permettre également d'accueillir le surveillant (table, chaise).
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	29/36

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Pour la présentation du projet, ordinateur équipé d'une suite bureautique standard.	1	Sans objet.
	1	Pour la réalisation du questionnaire professionnel, ordinateur individuel équipé d'une suite bureautique standard, connecté à une imprimante partagée.	1	Le poste de travail ne doit pas être connecté à Internet pendant la réalisation du questionnaire professionnel et ne doit pas permettre l'échange d'informations entre les candidats.
Équipements	1	Pour la présentation du projet : - vidéoprojecteur connecté à l'ordinateur, ou écran d'une taille suffisante pour permettre l'affichage dans des conditions satisfaisantes pour le jury et le candidat ; - zone pour la vidéoprojection (si vidéoprojecteur) ; - tableau blanc ou papier ; - feutres ou marqueurs adéquats.	1	Sans objet.
	1	Pour la réalisation du questionnaire professionnel, imprimante partagée.	16	L'imprimante doit être accessible depuis les postes de travail lors de la réalisation du questionnaire professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	30/36

ANNEXE 2
CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	31/36

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
AIS	RC	TP-01352	01	17/04/2018	18/04/2018	33/36

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

